## INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI No S3/1106

LETTRE CIRCULAIRE 40/2011 14 juillet 2011

## CHANGEMENTS EVENTUELS EU EGARD AU TEMPS UNIVERSEL CO-ORDONNE (UTC)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. Le BHI souhaite attirer votre attention sur les informations qu'il a reçues concernant les discussions qui ont eu lieu au sein du Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence (IERS) et qui portent sur une éventuelle redéfinition du Temps universel co-ordonné (UTC). Le texte du message adressé au BHI est joint en annexe à la présente.
- 2. Au vu des délais impartis pour participer aux discussions, les Etats membres qui souhaitent émettre des commentaires doivent les adresser directement à l'IERS.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-Amiral Alexandros MARATOS Président

Annexe A: Message électronique de l'IERS.

## Texte du message reçu de l'IERS

De: central_bureau@iers.org [mailto:central_bureau@iers.org] Date d'envoi 12 juillet 2011 07:55 A : messages@iers.org Objet : Message de l'IERS No. 192: Questionnaire pour l'enquête d'opinion concernant une redéfinition de l'UTC
**********
Message de l'IERS No. 192 12 juillet 2011
Questionnaire pour l'enquête d'opinion concernant une redéfinition de l'UTC
Après des années de discussions, une proposition en vue de redéfinir fondamentalement l'UTC sera soumise à un vote décisif en janvier 2012 à l'IUT (Union internationale des télécommunications - secteur des radiocommunications) à Genève. Cette proposition mettra un terme aux ajustements intercalaires, appelés secondes intercalaires, qui font de l'UTC une forme de temps universel.
Si la proposition est approuvée, l'UTC ne suivra pas le rythme de la rotation de la Terre et la valeur de DUT1 sera libre. L'UTC ne sera donc plus utile pour les diverses applications techniques qui dépendent du fait qu'il est à moins d'une seconde de l'UT1. De telles applications demanderaient un accès particulier à l'UT1, tel que <i>via</i> la publication de DUT1 par d'autres moyens.
L'enquête vise à déterminer les courants d'opinion en faveur du maintien ou de la modification du système actuel.
Lien au questionnaire:
http://hpiers.obspm.fr/eop-pc/index.php?index=questionnaire
Votre réponse est souhaitée <b>avant le 31 août 2011</b> .
Daniel Gambis Centre d'orientation de la Terre de l'IERS
**************************************

écire au : <central\_bureau@iers.org>.